

un dispositif attractif pour attirer les talents



**Robert MONTEUX**  
Directeur du REVENU

**Francis GAUTHIER**  
Responsable du réseau des conseillers financiers MAAF



Jeudi 13 juin 2019 à 19h00 Palais des congrès de Tours 26, boulevard Heurteloup 37000 TOURS

## Régime d'impatrié : un dispositif attractif pour attirer les talents



**IMPÔTS ET DROITS** Par Benoît Caillet

Publié le 25/05/2019 à 11:20 - Mis à jour le 25/05/2019 à 11:20

**La France ne manque pas d'atouts : régime de faveur pour l'imposition des revenus, exonération d'IFI, transmission de patrimoine facilitée... Guy Parlanti (avocat fiscaliste) et Benoît Caillet (gérant de fortune) vous éclaire sur le régime des impatriés.**

Le gouvernement français a mis en place au début des années 2000 un régime fiscal visant à favoriser l'installation en France de cadres et de dirigeants d'envergure internationale.

### A LIRE AUSSI

Publié le 20/04/2019

**Déclaration de revenus : les cases à cocher à l'heure du**

### Un régime de faveur en matière d'impôt sur le revenu

L'article 155 B du CGI exonère, sous certaines conditions et pendant une durée limitée, certains éléments de rémunération des personnes impatriées



**Mobilisons l'épargne pour relancer la France**

Je souscris à l'appel du Revenu

*La Lettre Recommandée*

**Grand jeu concours de simulation Boursière**

Palmares de la semaine

Fred19

freon

2

1

Jachen

3

**Je participe**

*La Lettre Recommandée*

Entrez dans le cercle privilégié des abonnés de **La Lettre Recommandée** et profitez de conseils appréciés et réputés depuis 41 ans.

## prélèvement à la source et de la prime Macron

Publié le 19/05/2019

**Expatriés, non résidents : comment déclarer son IFI en 2019 ?**

Publié le 27/03/2017

**Le régime des impatriés : un vrai «paradis fiscal» !**

qui n'étaient pas antérieurement résidentes de France.

Cette exonération s'applique jusqu'au 31 décembre de la huitième année suivant celle de la prise de fonctions en France au titre de chacune des années au cours desquelles l'impatrié a son domicile fiscal en France au sens des "a" et "b du 1" de l'article 4 B du CGI.

## Concernant les salariés

Ce traitement de faveur est réservé aux salariés et mandataires sociaux quelle que soit leur nationalité, établis hors de France qui viennent en France y

occuper un emploi.

ACTUALITÉ DES MARQUES

### Hanna. Le Spectaculaire n'attend pas.

N'attendez pas pour la voir se battre pour la vérité, disponible dès maintenant sur Amazon Prime Video.

HYGIÈNE QUOTIDIENNE  
LIVRÉ DEMAIN

Regardez maintenant

Inspired by  invibes

Le dispositif s'adresse aux personnes appelées par une entreprise étrangère auprès d'une entreprise établie en France, ainsi qu'aux personnes recrutées directement à l'étranger par une entreprise établie en France.

Les salariés concernés ne doivent pas avoir eu de domiciliation fiscale en France, au sens de l'article 4 B du Code général des impôts, au cours des cinq années précédant leur prise de fonction et doivent être fiscalement domiciliés en France à compter de leur prise de fonction.

## Concernant les revenus

Les exonérations prévues par le régime des impatriés concernent à la fois une partie de la rémunération perçue à titre professionnel et une partie des revenus patrimoniaux.

Concernant la rémunération perçue en contre partie de son activité professionnelle, le salarié ou le dirigeant impatrié bénéficie, dans certaines conditions, de l'exonération du supplément de rémunération lié à l'exercice de son activité en France et de la part de sa rémunération correspondant aux missions qu'il effectue à l'étranger.

Le seul objectif de  
*La Lettre Recommandée*  
Vous faire gagner de l'argent.

**FAITES UN ESSAI !**



## VIDÉOS À LA UNE



LA PAROLE AUX DIRIGEANTS DE SOCIÉTÉS

**Philippe Tabet :**  
«Emprunter à 1,10% hors assurance sur 20 ans, c'est possible !»

Philippe Tabet, directeur général adjoint de Cafpi, courtier en crédit immobilier, constate que le très bas niveau...



[Toutes les vidéos](#)

## AGENDA DES SOCIÉTÉS

Le 29/05/2019 à 02h00

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Legrand**

Le 29/05/2019 à 02h30

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Infotel**

Le 29/05/2019 à 03h00

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Compagnie du Cambodge**

[Toutes les dates](#)

## EDITIONS NUMÉRIQUES

Revenez en Bourse!

Pour être exonérée, la prime d'impatriation doit être prévue dans le contrat de travail (ou avenant à celui-ci) ou le mandat social, établi préalablement à la mission.

À défaut, lorsque le montant ne peut pas être fixé avec précision, celui-ci doit, au minimum, être déterminable sur la base de critères objectifs.

Par ailleurs, les salariés recrutés directement à l'étranger par une entreprise établie en France ainsi que ceux s'installant en France, depuis le 16 novembre 2018, dans le cadre d'une mobilité intragroupe en «contrat local», peuvent opter pour une évaluation forfaitaire égale à 30% de leur rémunération nette totale.

### Incrivez-vous à notre newsletter quotidienne

Envoyer

En renseignant votre adresse email, vous acceptez de recevoir nos derniers articles par courrier électronique et prenez connaissance de notre [politique de confidentialité](#). Vous pouvez vous désinscrire à tout moment à l'aide des liens de désinscription ou en nous contactant à l'adresse [abo@lerevenu.com](mailto:abo@lerevenu.com)

Si une partie de l'activité du salarié impatrié est déployée à l'étranger, l'article 155 B, I-2 du CGI lui permet d'être exonérés d'impôt sur le revenu pour la part de sa rémunération se rapportant à son activité exercée à l'étranger.

Par ailleurs, les revenus professionnels, certains revenus patrimoniaux peuvent bénéficier d'une exonération à hauteur de 50% de leur montant. Il s'agit des «revenus passifs» perçus à l'étranger tels que les dividendes, et de certaines plus-values réalisées lors de la cession de valeurs mobilières et de droits sociaux détenus à l'étranger.

### Des exonérations en matière d'impôt sur la fortune immobilière (IFI)

En application des dispositions de l'article 964 1° du CGI, les personnes physiques qui transfèrent leur domicile fiscal en France après avoir été fiscalement domiciliées à l'étranger pendant les cinq années civiles précédentes ne sont temporairement imposables que sur leurs biens immobiliers situés en France.

Il convient de souligner que ce régime n'est pas spécifique aux salariés et dirigeants impatriés.

À la différence des exonérations applicables en matière d'impôt sur le revenu, cette mesure s'applique quel que soit le motif de l'établissement du domicile fiscal en France (mobilité professionnelle, retraite...).

Cette distinction explique notamment pourquoi ce régime ne trouve à s'appliquer que pour une durée de cinq ans alors qu'en matière d'impôt sur le revenu, la durée a été allongée à 8 ans.

### Un régime spécifique pour les transmissions

Lorsque le donateur ou le défunt est domicilié hors de France, les biens meubles et immeubles situés en France et hors de France reçus par l'héritier, donataire ou légataire qui a son domicile fiscal en France, sont soumis aux droits de mutation à titre gratuit en application de l'article 750 ter, 3° du CGI.



FEUILLETER

### ÉVÈNEMENTS & SALONS



RÉUNION ACTIONNAIRES

27

Juin

18 heures

Biarritz

### Conférence Safran/ Vivendi

Conférence animée par la rédaction du Revenu avec Cécilia Matisart, directrice de la communication financière du...



Tous les événements

Toutefois cette disposition ne s'applique que lorsque l'héritier, le donataire ou le légataire a eu son domicile fiscal en France pendant au moins six années au cours des dix dernières années précédant celle au cours de laquelle il reçoit les biens.

Cette condition vise à exclure les personnes appelées à séjourner de manière temporaire en France en raison de leur profession et de leur mobilité géographique.

Le régime fiscal des impatriés n'a cessé de progresser se rapprochant ainsi d'une sorte de «paradis fiscal», le dernier exemple étant les améliorations apportées par la Loi de finances pour 2019. Mais il faut garder à l'esprit que ces dispositifs ne sont que temporaires.

**Guy Parlanti et Benoît Gaillet**

Tribune libre

## A NE PAS MANQUER

### LES DERNIERS ARTICLES IMPÔTS ET DROITS



**IFI et biens démembrés : qui déclare quoi ?**

**IMPÔTS ET DROITS**  
Par Barbara Hufnagel



**Quelle stratégie patrimoniale pour les couples installés à l'étranger**

**IMPÔTS ET DROITS**  
Par Le Revenu



**Suppression de niches fiscales : les entreprises appelées à contribuer**

**IMPÔTS ET DROITS**  
Par Le Revenu

### TRIBUNE LIBRE



**Quelle stratégie patrimoniale pour les couples installés à l'étranger**

**IMPÔTS ET DROITS**  
Par Le Revenu



**SCPI : comment bien les déclarer dans vos revenus ?**

**SCPI**  
Par Jérémy Schorr



**Expatriés, non résidents : comment déclarer son IFI en 2019 ?**

**ISF**  
Par Olivier Grenon-Andrieu

### LES DERNIÈRES VIDÉOS



**Assurance vie ou PEA ?**



**«Le risque sur les obligations à haut rendement est bien**



**Cédric Moreau : «Les biotechs françaises sont à**

## ASSURANCE VIE LES RENDEMENTS 2018

Retrouvez les rendements des contrats sélectionnés par **Le Revenu** dès leur publication.

Dernier contrat publié

**HSBC Stratégie Patrimoine**

**+2,15%**

Assureur / Distributeur :  
HSBC Assurance vie / HSBC

Retrouvez tous les contrats

**MILLEVIE Infinie**

Assureur / Distributeur :  
BPCI Vie / Caisses d'Épargne  
Publication à venir

### QUESTION À LA REDACTION

Le 28/05/2019 à 18:38

**Bonjour, Après simulation, j'ai opté pour l'imposition des valeurs et revenus de capitaux...**

Le 28/05/2019 à 18:36

**Bonjour. J ai touche un revenu exceptionnel en 2018 qui s ajoute a mon revenu normal. Foyer...**

[Toutes les questions](#)

[Poser une question](#)

### LES ARTICLES LES PLUS LUS

**«IMPÔTS ET DROITS»**

Aujourd'hui    Cette semaine    Ce mois-ci

Le 20/12/2018 à 16:46

**La taxation 2019 des dividendes**

Le 24/05/2019 à 15:09

**IFI et biens démembrés : qui déclare quoi ?**

Le 20/05/2019 à 18:39

**Déclaration de revenus : les cases à cocher à l'heure du prélèvement à la source et de la prime Macron**

Le 27/05/2019 à 09:09

## LES DERNIERS ARTICLES ABONNÉS



**Canal+ fait une acquisition à un milliard d'euros, l'occasion de revenir sur l'action Vivendi ?**

**CONSEIL DU JOUR**

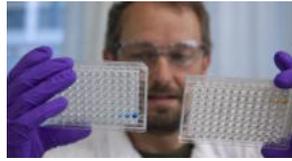
Par Stanislas Feuillebois



**Bourse : trois paris à tenter dans les biotechs**

**BOURSE**

Par Guillaume Clément



**Novartis : prix record pour un médicament**

**VALEURS EN VUE**

Par Guillaume Clément

**Impôts : comment corriger sa déclaration de revenus après l'avoir déposée ?**

Le 25/05/2019 à 15:00

**Déclaration de revenus : les pièges à éviter cette année**

## DEVENIR ABONNÉ

Avec Le Revenu, choisissez votre formule et accédez aux avantages et aux services réservés aux abonnés. Ne ratez plus aucun conseil !



S'ABONNER

Trouvez Le Revenu en kiosque

*Le Quotidien*  
**du Revenu**

L'information boursière chaque jour

**Recevez-le en cliquant ici**

## LEXIQUE

## BOUTIQUE LE REVENU

Avec le Kiosque et la Librairie, retrouvez l'Hebdo, le Magazine Placements, les guides et hors-séries du Revenu ainsi que des livres de référence sélectionnés par la Rédaction.



DÉCOUVRIR

## Le Revenu vous recommande

### Devenir Abonné

Le Revenu vous invite à aller plus loin en choisissant votre formule d'abonnement

S'ABONNER

SERVICES    [Comparateur de livrets](#) | [Comparateur de courtiers](#) | [Événements](#) | [Abonnements](#) | [Kiosque](#) | [Librairie](#)

#### PLACEMENTS

Assurance vie

Livrets d'épargne

Placements bancaires

Sicav et FCP

Retraite

Investissement entreprise

Epargne salariale

Art, vin et collections

#### IMMOBILIER

Prix de l'immobilier

Résidences principales et secondaires

Investissement locatif

Prêt immobilier

SCPI

Défiscalisation immobilière

Copropriété

Impôts locaux

#### BOURSE

Cours de Bourse

Palmarès

Indices boursiers

Côte Sicav & FCP

Devises

Or et matières premières

Obligations

Trackers

Warrants et Turbos

#### IMPÔTS & DROITS

Impôt sur le revenu

Fiscalité des placements

ISF

Droits de succession

Défiscalisation

Droits de la famille

Droits du consommateur

#### FINANCES PRIVÉES

Banque

Assurance et prévoyance

Gestion de patrimoine

Crédit consommation

- Le Revenu TV
- Boutique Le Revenu
- Espace personnel
- Poser une question à la rédaction
- Lexique
- Publicité